

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Bitam : plus de 116 kg de cannabis saisis à Eboro

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

Le bureau central des douanes de Bitam vient de mettre fin aux activités d'une organisation de narcotrafiquants très active dans la zone dite des Trois-Frontières. En effet, ses agents en faction au poste d'Eboro ont saisi 116,6 kg de chanvre indien à bord d'une camionnette chargée de vivres frais en provenance du Marché mondial à destination de Libreville. Précisément au petit marché de Venez-voir. Selon une source proche du dossier, le 21 mai 2022 à 11 h 30, un véhicule de marque Mitsubishi de couleur blanche, immatriculé DP-290-AA, chargé de vivres frais en provenance d'Abangminko

(Marché mondial) au Cameroun, arrive au poste frontalier d'Eboro. À son bord se trouvent deux Gabonais : le conducteur, Francky A. C., 28 ans, et Joseph M. B., un passager pour Oyem, le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Au poste de la douane pour les formalités d'usage, l'agent constate plusieurs incohérences dans la déclaration du chauffeur. Aussi le douanier décide-t-il de procéder à une vérification physique de la marchandise transportée. L'un des sacs contenant du gingembre renferme aussi un ballot dont il ignore le contenu. En ouvrant l'emballage, le douanier découvre du cannabis. Le fin limier s'intéresse alors à la dizaine de sacs constituant la cargaison

et tombe sur le jackpot : tous les sacs de gingembre contiennent des ballots de cannabis dont le poids total est estimé à 116,19 kg ! Le bureau central de Bitam est aussitôt informé. Les deux Gabonais sont aussitôt mis à la disposition de la brigade de gendarmerie d'Eboro. Présentés devant le procureur de la République, seul le conducteur ayant reconnu les faits est écroué provisoirement à la prison centrale d'Oyem.



Photo: Alexis Ndong Sima

Le stock de chanvre indien saisi.

## Oyem/Assock-Medzeng : ivre, il cambriole son locataire

AEE  
Libreville/Gabon

ISMAËL Afana Zue, Gabonais, la trentaine, après avoir été déféré devant le parquet du tribunal d'Oyem, il a été écroué à la prison centrale de la localité. Ismaël se serait rendu auteur de vol au domicile de son locataire. Il aurait avoué avoir dérobé divers objets de valeur appartenant à ce dernier.

Une source proche du dossier explique que le jour des faits, le voleur présumé serait arrivé le soir et se serait directement dirigé au domicile de l'Ouest-Africain. Profitant de l'absence de ce dernier chez lui, il aurait défoncé la porte et emporté plusieurs objets, tels que des bijoux et une somme de 35 mille francs. C'est à son retour que le locataire constate que son logement avait été "visité". Le lendemain matin, il s'est rendu à la brigade de gendarmerie d'Assock-Medzeng pour déposer une plainte contre X pour



Photo: DR

**Ismaël Afane Zue, l'homme écroué à la maison d'arrêt d'Oyem.**

vol. Quelques jours d'enquête ont suffi aux pandores pour neutraliser Afana Zue. Lors de son audition, le mis en cause aurait avoué son forfait, non sans confier qu'il aurait agi sous l'effet de l'alcool. Il dit avoir vendu les objets volés à Mongomo, en Guinée Équatoriale. Toute chose qui lui aurait permis d'avoir un peu d'argent pour s'acheter du tabac à fumer, a-t-il laissé entendre devant les militaires médusés.

 **Orabank**

### AVIS AU PUBLIC

Des personnes malveillantes s'illustrent par la vente de terrains dans le lotissement 67/ZX4 situé à BIKELE, au lieu-dit « NZONG » dans la Commune de NTOUM.

Devant ce qu'elle considère comme une arnaque, la Direction Générale d'Orabank Gabon S.A, propriétaire dudit lotissement, informe le public qu'elle ne met en vente aucune parcelle et n'a mandaté personne à cet effet.

La Direction Générale d'Orabank Gabon S.A. invite par conséquent le public à la plus grande vigilance et se réserve le droit d'engager les poursuites judiciaires à l'encontre des présumés vendeurs ou acquéreurs.

**La Direction Générale**